



COMITE DIRECTEUR

Réunion du : 12/01/2024

Marot Bas
46400 St-Jean Lespinasse
05 65 10 83 09
golf.montal@wanadoo.fr
<http://www.golf-montal.fr>

Présents :

CHAPPOUX Jérôme, GUIEYSSE Serge, LABARTHE Jean Paul, LAUNAY Jean, LECRU Michel, LOTY Didier, MIELVAQUE Xavier, NEEB Hans, PRAMIL MARRONCLE Julien, TUCKER Brigitte, WAZANA Michel

Excusés :

Ordre du jour :

Mise en place des commissions
Validation des pouvoirs
Questions diverses

Discours d'ouverture (Serge GUIEYSSE) :

Remerciement du président à toutes les personnes ayant œuvré au bon fonctionnement du club et des institutions.

Le président fait part du besoin de cohésion d'ouverture et de solidarité de tous les membres et désire une implication de tous les élus dans les commissions

Organisation des commissions :

Représentation concernant uniquement la présence des membres du CoDir dans les commissions qu'intégreront les membres du club volontaires dans la limite des places disponibles

Commission sportive	Président	Didier LOTY
	Vice-président	Julien PRAMIL MARRONCLE
	Membre	Jean Paul LABARTHE
Commission terrain	Responsable	Jean Paul LABARTHE
	Membre	Jean LAUNAY
Commission finances	Responsable	Michel LECRU
	Membre	Serge GUIEYSSE
	Membre	Hans NEEB
	Membre	Julien PRAMIL MARRONCLE

Commission partenariat	Responsable	Michel LECRU
	Membre	Jérôme CHAPPOUX
	Membre	Serge GUIEYSSE
	Membre	Xavier MIELVAQUE
Commission club house	Responsable	Jérôme CHAPPOUX
	Membre	Brigitte TUCKER
	Membre	Michel WAZANA
Commission animation	Responsable	Brigitte TUCKER
	Membre	Jérôme CHAPPOUX
	Membre	Serge GUIEYSSE
Commission bénévoles	Responsable	Serge GUIEYSSE
	Membre	Michel WAZANA
Commission relation institution	Responsable	Serge GUIEYSSE
	Membre	Michel LECRU
	Membre	Xavier MIELVAQUE

Nota : Jean Launay désirais intégrer la commission relation institution, mais un agenda très chargé et un manque de disponibilité l'oblige à y renoncer.

Délégation de pouvoirs :

Le CODIR fixe à l'unanimité la délégation de pouvoir du bureau à 3 000 € sur les dépenses unitaires hors budget

Questions diverses :

Inscription des équipes aux compétitions :

La validation de l'inscription aux compétitions des équipes est réalisée en suivant le classement de l'ordre du mérite des clubs des années précédentes.

Ce classement est réalisé en additionnant les points du club sur le résultat des équipes engagés dans les différentes compétitions (équipe 1, équipe 2, Mid-amateur 1, Mid amateur 2, sénior 1, sénior2, sénior 3, U16, etc...)

Nous avons eu en 2023 certaines équipes retenues sur liste d'attente sans espoir d'être repêché car nous n'avons pas assez de points pour nous permettre de rentrer directement sur la liste des engagés car nous n'avons pas un bon ranking en 2022 ce qui n'a pas permis aux sénior 3 de compétitionner et les dames étaient sur liste d'attente.

Par suite d'une modification du règlement, en 2023 les seuls points marqués par le club émanent de la labélisation de l'école de golf.

Il est donc nécessaire d'avoir des équipes inscrites au plus haut niveau possible et ramenant de bons résultats afin que ces points puissent s'additionner et que le club soit bien représenté au ranking national. Ceci afin de permettre l'accès direct aux compétitions des autres équipes (exemple pour les seniors 3 ou les dames) et qu'ainsi tous joueurs le désirant puissent représenter le club.

Pour cela, le CoDir attend les propositions de la commission sportive pour se positionner sur le principe de membre actif «non bénéficiaire».

Accès practice et zone d'entraînement :

Pour l'accès au practice et une question d'assurance et de responsabilité en cas de problème (sans identification, c'est sous la responsabilité du président de l'association), il est nécessaire de pouvoir identifier les personnes non connues du club.

Le président propose de demander les noms et numéros de téléphone aux golfeurs non référencés lors de l'achat de jetons afin de pouvoir les recontacter.

Pour les zones d'entraînements (putting green et zones d'approches) et pour les mêmes raisons de responsabilité et de respect du terrain, il est demandé que l'accès soit limité aux membres et membres actif non bénéficiaire avec mise en place de panneaux avertisseurs.

Renseignement sera pris auprès de notre courtier s'il est possible de proposer une assurance spécifique à validation quotidienne pour les zones d'entraînement.

L'assemblée accepte ces propositions à l'unanimité

La commission finance va faire l'étude de l'impact d'un passage du club house sous régime de la TVA afin de pouvoir s'affranchir de certaines contraintes et développer ainsi le partenariat.

Etude d'aménagement d'un mini-golf sur la pointe de terrain triangulaire situé devant le club-house et appartenant à la mairie de St Jean Lespinasse. La mairie n'est pas contre mais pointe le besoin de sécuriser le terrain vis-à-vis de la route.

Etude d'aménagement du moulin comme base d'école de golf avec diverses autres activités de loisirs pour les enfants et la création d'un ou deux 2 trous écoles. Le terrain appartenant au château, rendez-vous sera pris avec Mme Thibault pour évoquer le sujet.

Sur proposition du responsable terrain, et validation du CoDir à l'unanimité, il sera proposé aux membres de pouvoir d'acheter le surplus de bois (coupé en 1 m) stocké au tarif de 30€ le mètre. Renseignement auprès de Jean Paul LABARTHE

Le règlement d'accès aux installations et aux jeux afin de sensibiliser les personnes et de limiter les incivilités est en cours d'élaboration par le président de la commission sportive, Didier LOTY et sera diffusé pour mise en application suite à validation.

Le secrétaire
Jérôme CHAPPOUX

Le président
Serge GUIEYSSE